



Digital

Créer votre site vitrine avec un logiciel gratuit (6 jours)



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

DRÔME



Objectifs

- **1 journée d'apports théoriques commerciaux et de préparation** en salle non informatique pour :
Choisir un axe publicitaire et établir le bon message
Concevoir le site : objectif, charte graphique, mots clefs, mise en page.
- **5 journées de confection des sites en salle informatique.**
Découverte des différents logiciels,
Mise en forme des sites (textes, photos...)
Mise en ligne des sites



Programme

➤ Première partie (7h)

Un site internet ? Pour quoi faire ?

Quel est/sont l(les) objectif(s) du site internet ?
Quelles informations y mettre ?
Structurer, établir un plan du site notamment pour un référencement naturel
Analyser, étudier, s'inspirer de la concurrence
Les Obligations légales
C'est quoi un hébergement, un serveur ou un FTP

Le webdesign

La règle des 3
Approche théorique de l'ergonomie
Les différents formats d'image
Les différents langages de programmation (HTML, CSS, PHP)
Choisir son thème.



**Compétences visées :
créer et gérer votre site
dans sa globalité**



Pour qui ?

Chefs d'entreprises, conjoints ou gérants non salariés, salariés...



Tarifs

- Artisans et conjoints non-salariés : **20€/jour soit 120€**
Coût pédagogique : 1470€ pris en charge
- Autres publics : **95€/jour soit 570€**



Durée et dates

6 jours

- **Romans** : 04, 12, 18, 25/11, 02, 09/12/2019
- **Montélimar** : 29/04, 6, 13, 20, 27/05 et 03/06/2019
- 12, 19, 26/09, 03, 10, 17/10/2019



**Pour plus
d'infos et vous
inscrire**

CMA 26

04 75 48 72 25

formation@cma-drome.fr



Digital

Créer votre site vitrine avec un logiciel gratuit (6 jours)



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

DRÔME

➤ **Seconde partie (10h)**

Ouverture du compte et installation de la solution Création du site

Se connecter avec son compte
Choisir un modèle
Qui peut voir le site ?

L'interface d'administration BackOffice

Accéder au « back-Office »
A quoi sert le back-office ?
Les fonctions principales du back-office
Les modules pour le back-office

Mise en page du site

Paramétrer les dimensions du site
Afficher/masquer la barre latérale - Configurer cette barre latérale

Couleurs et polices

Choisir les couleurs du site
Choisir la (les) police(s) du site

➤ **Troisième partie**

Configurer le moteur de recherche

Activer/Désactiver le moteur de recherche
Un moteur de recherche (sur un site, pour quoi faire ?)
Configurer le moteur de recherche
Tester le moteur de recherche

Modifier la page d'accueil

Rédaction du texte d'accueil - Mise en forme du texte -
Insertion des images

Modifier les paramètres de la page d'accueil

Paramétrer la page (afficher le titre, les liens vers les sous-
pages, les pièces jointes, les commentaires...)

Créer son menu

Modifier l'ordre des pages - Ajouter/supprimer des sous-pages
Activer/désactiver l'organisation automatique de la navigation



**Compétences visées :
créer et gérer votre site
dans sa globalité**



Pour qui ?

Chefs d'entreprises, conjoints
ou gérants non salariés,
salariés...



Tarifs

- Artisans et conjoints non-salariés : **20€/jour soit 120€**
Coût pédagogique : 1470€ pris en charge
- Autres publics : **95€/jour soit 570€**



Durée et dates

6 jours

- **Romans** : 04, 12, 18, 25/11, 02, 09/12/2019
- **Montélimar** : 29/04, 6, 13, 20, 27/05 et 03/06/2019
- 12, 19, 26/09, 03, 10, 17/10/2019



**Pour plus
d'infos et vous
inscrire**

CMA 26

04 75 48 72 25

formation@cma-drome.fr



Digital

Créer votre site vitrine avec un logiciel gratuit (6 jours)



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

DRÔME

Insérer une liste des sous-pages

Choisir la profondeur de l'arborescence à afficher - Insérer une liste des sous-pages

Modifier le modèle de page

Modifier le modèle de page pour la page d'accueil

La page contact

Définir un formulaire

Envoi d'un formulaire

Ajouter une Google Maps à la page Contact

Qu'est-ce que Google Maps ?

Comment fonctionne Google Maps ?

A quoi peut servir Google Maps dans Google Sites ?

Ajouter Google Maps à la page Contact

Insertion des contenus du site internet

Le contenu texte

Le contenu image

Le contenu vidéo

Les outils d'analyses du site internet

La Google Search Console

Google Analytics



Moyens pédagogiques/Pré-requis

- Apports théoriques et commerciaux suivis de mises en application – création globale de son site internet



Compétences visées :
créer et gérer votre site
dans sa globalité



Pour qui ?

Chefs d'entreprises, conjoints ou gérants non salariés, salariés...



Tarifs

- Artisans et conjoints non-salariés : **20€/jour soit 120€**
Coût pédagogique : 1470€ pris en charge
- Autres publics : **95€/jour soit 570€**



Durée et dates

6 jours

- **Romans** : 04, 12, 18, 25/11, 02, 09/12/2019
- **Montélimar** : 29/04, 6, 13, 20, 27/05 et 03/06/2019
- 12, 19, 26/09, 03, 10, 17/10/2019



**Pour plus
d'infos et vous
inscrire**

CMA 26

04 75 48 72 25

formation@cma-drome.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANANT DE LA DROME

1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre la CMA de la Drôme et le client ou stagiaire pour toute commande de formation, conformément à l'article L441-6 du Code de commerce. Elles régulent les formations inter et intra entreprise dispensées par la Chambre de Métiers de la Drôme.

Le terme « client » désigne la personne morale ou physique signataire de la convention, du contrat de formation, ou du bulletin d'inscription.

Le terme « stagiaire », désigne la personne physique suivant la ou les séances de formation.

2 - FORMATIONS DELIVREES PAR LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA DRÔME

Les actions de formation dispensées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme s'inscrivent dans le cadre de la formation professionnelle continue et des articles L6313-1 et suivants du Code du travail. Les formations sont réalisées conformément à un programme préétabli. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme se réserve le droit de faire appel à des prestataires extérieurs sur tout ou partie des formations.

A l'issue de la formation, il sera remis à chaque stagiaire une attestation de formation et une facture.

3 – MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription aux formations se fait par le biais d'un bulletin d'inscription. Pour les stagiaires ayant le statut de travailleurs non-salariés inscrits au Répertoire des Métiers (y compris les conjoints collaborateurs ou associés), une quote part du coût global de la formation sera réclamée pour valider l'inscription en formation selon un barème arrêté annuellement et consultable sur demande. Dans le cadre d'offres promotionnelles, une dispense de paiement de la quote part sur coût global de la formation pourra être accordée.

Toute inscription sera considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription complété accompagnée du règlement et sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu du déroulement seront mentionnés sur cette convocation.

4 – PRIX, FACTURATION, REGLEMENT

La tarification applicable sera celle arrêtée annuellement et en vigueur au moment de l'inscription définitive, consultable sur demande.

En cas de prise en charge par un organisme tiers (OPCA,...) il appartient au client de s'assurer, préalablement au début de la formation, de la prise en charge des frais de formation par l'organisme qu'il aura désigné.

Pour les stagiaires travailleurs non-salariés inscrits au Répertoire des Métiers (y compris les conjoints collaborateurs et associés), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme se chargera de réaliser la demande de financement auprès du Conseil de la Formation ou du fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales et sera subrogée dans les droits du stagiaire vis-à-vis de cet organisme.

En cas de retard de paiement il pourra être exigé des pénalités de retard calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

5 – DEROULEMENT DE LA FORMATION

Durant tout le déroulement de la formation, le client s'engage à ce que le stagiaire respecte toutes les dispositions issues du règlement intérieur des formations remis par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme lors de l'inscription.

6 – ANNULATION, REPORT DE LA FORMATION

Par le client :

Toute formation commencée est due en totalité. En cas d'annulation de la participation dans un délai inférieur à 4 jours ouvrables avant le début de la formation, le règlement ne sera pas remboursé

Par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme :

Dans le cas où le nombre de stagiaires inscrits à la formation serait inférieur à 4 personnes, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme se réserve le droit d'annuler ladite formation sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due pour ce motif.

Toutefois, dans le cas où cette condition de nombre ne serait pas remplie, l'action de formation pourra également être reportée à une date ultérieure qui sera communiquée au client par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme signifiera dans les meilleurs délais tout report ou annulation de la formation sur une date ne convenant pas au client et l'obligeant à annuler la participation du stagiaire, la quote part du coût global de la formation visée à l'article 3 sera remboursée et les frais d'annulation ne seront pas appliqués.

7 – ABSENCES

Dans le cas où le nombre d'absents à une séance de formation ne permettrait pas son déroulement, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme se réserve la faculté d'annuler et de reporter la séance. Si la nouvelle date fixée ne permet pas la participation du stagiaire, cette séance ne fera l'objet d'aucune facturation au client. Aucune pénalité ou compensation ne pourra être réclamée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme.

8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE

Le client s'engage à considérer tous supports pédagogiques qui seront remis au stagiaire par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme comme étant la propriété intellectuelle de celle-ci.

Ces informations ne pourront être communiquées ou rendues accessibles à des tiers uniquement avec l'accord préalable de son propriétaire.

En outre, si les parties sont amenées à échanger ou à prendre connaissance d'informations confidentielles au cours de l'exécution de la formation, elles s'engagent à ne pas les communiquer, sous quelque forme que ce soit à quiconque.

9 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel qui sont communiquées par le client au prestataire en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires du prestataire pour les seuls besoins de la formation.

Le client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

10 – CONTESTATIONS ET LITIGES

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal Administratif de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.